COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 24 juillet 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le 24 juillet 2021 à 10 h 00 à la Mairie, sous la présidence de Mr VERMEULEN France, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes COFFLARD André, BACHELIER Odile, NEVES Manuel, BERMONT Claudine, MAUVAIS Dominique, FOUBERT Evelyne, DOREY Sylvie, MAHEUX Roland, Mr PEUDEVIN Cédric

Absents : Mmes MAGNIER Marinette, NAVARRO-DE-FARIA Céline, MM TROUVE Gabriel, MICHEL David, ayant donné respectivement procuration à Mmes BERMONT et BACHELIER, puis Mr VERMEULEN et Mr NEVES ;
Mr CAILLEUX Vincent

Secrétaire de Séance : Mme BERMONT Claudine

Projet de la zone 1AU

Au vu de la présentation par le Maire du projet de la Sté FLINT Immobilier concernant la parcelle cadastrée section A n°874 d'une superficie de 19 506 m² ;
CONSIDERANT que l'aménagement comprend la viabilisation, la voirie, les espaces verts et aménagements divers, qui seront à la charge exclusive et intégrale de l'aménageur, selon le règlement en vigueur de la zone 1AU du PLU d'ONS EN BRAY :

- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer chez Mes PLASKOWSKI et PONTHIEU, notaires associés à St Germer de Fly tous les documents afférents à la vente dudit terrain au prix de 40 000 € HT, sous réserve du strict respect des conditions fixées contractuellement à savoir :

- 26 lots et 3 lots pour logements sociaux

Détail du projet :

- Voirie
- Trottoirs
- Bassins de rétention
- Aménagements de noues
- Clôtures et haies
- Eaux pluviales récupérées à la parcelle

(conformément au plan en annexe du projet proposé)

Il est entendu que ce projet sera réalisé sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à l'opération.

A toutes fins utiles, il est précisé que l'offre retenue est la plus favorable qui a été proposée.
En effet, une rencontre avec l'OPAC concernant ce projet n'avait pas abouti et aucune autre proposition, malgré différents contacts, n'a été faite à ce jour.

Il est important de savoir que la préoccupation première de la commune est de réaliser une opération d'aménagement de cette zone conformément aux préconisations du PLU.

Le Conseil Municipal se prononce par 13 voix « pour » et 1 abstention.

Questions diverses : Les questions diverses ayant été débattues, la séance est levée à 10h45.